**[Pierre Maire apporte un nouvel éclairage sur la triple donation qui a dû prendre place à Loches..](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/)**

Publié le [9 décembre 2018](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/) par [Charte de Fontevrault](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/author/chartedefontevrault/)

[](https://chartedefontevraultprovidentialisme.files.wordpress.com/2018/12/triple-donation.jpg)

**Le 7 décembre 2018**

Je reçois de Pierre Maire, Vice-Président de l’Association universelle des Amis de Jeanne d’Arc, copie d’un texte au sujet de la Triple Donation tirée du livre : *En suivant Jeanne d’Arc sur les chemins de France*

Auteurs : Marie-Françoise Richaud et Paule Imbrecq (Fondatrices de l’Association Universelle des Amis de Jeanne d’Arc).

Plon – Paris 1956

**Voici ce texte**:

[…]

La vieille cité de Loches où elle [Jeanne] a suivi le Roi revendique l’honneur d’avoir été le témoin de la scène émouvante qu’a révélé un manuscrit de la bibliothèque vaticane :

« *Certain jour, la Pucelle Jehanne fit au roi de France requête d’un présent : et l’accorda ledit seigneur. Si, lui demanda-t-elle, qu’il lui baillât… le royaume de France : dont le roi fut quelque peu ébahi, mais le lui bailla pourtant. Et ladite Jehanne, acceptant, voulut que charte en fût dressée par quatre notaires royaux, et lecture d’icelle solennellement donnée. Et cela fait le roi demeura ébahi. Or, Jehanne dit à ceux qui-là étaient : « Voici le plus pauvre chevalier du royaume ! » Et incontinent, en présence desdits notaires et comme maîtresse du royaume de France, d’icelui fit remise à Dieu, Roi du Ciel. Et encore un peu après, par mandement dudit Roi du Ciel, elle investit Charles lui-même du royaume de France ; et, de toutes ces choses, voulut que charte fût faite solennellemen*t (1). » […]

(1) Traduction par Mgr Henri Debout d’un manuscrit latin découvert en 1885 à la Bibliothèque vaticane par Léopold Delisle.

**Remarque 1 :**

Le manuscrit latin cité en note est certainement le *Brévarium Historiale* bien que ce nom ne soit pas cité par les auteurs du livre.

Ce texte est traduit du latin en français en conservant la langue (sémantique et syntaxe) ainsi que le style du XVème siècle.

**Remarque 2 :**

Les auteurs citent la cité de Loches qui *« revendique l’honneur d’avoir été le témoin de la scène émouvante »* de la Triple Donation.

Cette précision n’est pas rien et est fort utile. Si elle est vraie, il doit y avoir à Loches ou dans ses environs une tradition ou des textes évoquant sinon relatant cette « revendication »

 A voir sur place !

**Remarque 3 :**

Ici, le texte traduit parle de l’ébahissement du roi.

De même il est question de la remarque de Jeanne : *« Voici le plus pauvre chevalier du royaume ! »*

Enfin il est question de quatre notaires royaux et non d’un seul.

On constate des variations de précision dans le texte rapporté par les différents auteurs.

 Pour avoir une idée exacte, exhaustive et définitive, il faut en premier lieu acquérir le texte complet sur le sujet, du *Brevarium Historiale* en latin (avec la traduction éventuelle en français de l’époque qui pourrait l’accompagner).

**Remarque 4 :**

De plus, pour illustrer les articles relatifs à Mgr Debout, une personne m’a fait parvenir la reproduction suivante, très belle, concernant la Triple Donation :

**NDLRB.** Illustration qui porte en légende :

*A Loches, sainte Jeanne d’Arc après avoir obtenu du roi le Royaume de France par acte notarié, l’offre et le consacre au Roi du Ciel avant de le rendre en commende au roi Charles VII***.**

Chouandecoeur

### 23 commentaires pour Pierre Maire apporte un nouvel éclairage sur la triple donation qui a dû prendre place à Loches.

1. Louis-Hubert REMY dit :

[9 décembre 2018 à 13 :03](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/#comment-19087)

1° Ce texte confirme bien la réalité de la triple donation.

2° Il s’agit bien du texte du Brevarium Historiale

3° Après Chinon et Saint-Benoît-sur-Loire ce serait une nouvelle possibilité ?

A étudier. Attendons d’autres arguments et s’il en est un probant, pourquoi pas Loches.

[Réponse](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/?replytocom=19087#respond)

1. [*Hervé J. VOLTO*](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/) dit :

[9 décembre 2018 à 13 :21](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/#comment-19088)

Par la Triple Donation, qu’a voulu faire Sainte-Jeanne d’Arc ?

Affirmer :

1. Que le Roi Charles VII est Légitime :

-Faites raison au Roi du Ciel de SON Sang Royal, marquant par là que le Saint Royaume de France n’est pas donné en commende qu’à un Prince seul, mais… à toute Race Royale, DIVINE EN L’UN DE SES MEMBRES !

2. Que la volonté de Dieu est que LA LOI SALIQUE qui règle la succession au Trône de France soit toujours respectée :

-La Royauté en France est délégué par Notre Seigneur Jésus-Christ à la Race régnante de mâle en mâle, par ordre de primogéniture mâle hors le cas de Choix Divin, mais à l’exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance : en France, le Lys ne file point ! En contrepartie, le Sang Royal ne pouvant être sali par aucun sang commun car choisi par Dieu, le régime de mariage morganatique n’existe pas en France : le Roi fait la bergère reine ! La Reine put donc aider et conseiller son époux ou, devenue veuve, assurer la régence en cas de minorité Royale.

3.Que le Sacre est nécessaire pour l’accomplissement de la mission Divine du Roi de France et de son Royaume qui est de faire triompher la Royauté du Christ et de Son Sacré-Cœur sur le monde :

-Si le Sang fait le Prince, le Sacre fait le Roi.

La Charte de Fontevrault est un mouvement Royaliste. Cela signifie que son objectif est de favoriser la restauration de la Royauté. Tout en reconnaissant la validité des Lois Fondamentales du Royaume de France, elle considère le que le futur Roi de France n’est pas identifié à ce jour. Ou bien il sortira d’une nouvelle dynastie, ou bien ce sera le descendant du jeune Louis XVII qui, comme on le sait aujourd’hui, a été “exfiltré” de la prison du Temple. La mission posthume de Sainte-Jeanne d’Arc sera de susciter la Restauration…

[Réponse](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/?replytocom=19088#respond)

1. [*Hervé J. VOLTO*](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/) dit :

[9 décembre 2018 à 20 :41](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/#comment-19095)

A L’INTENTION DE TOUS CEUX QUI N’AURAIENT PAS LE LIVRE :

La Triple Donation de Sainte-Jeanne d’Arc : cette dernière va sur l’ordre exprès de Dieu par un acte officiel, solennel, public, authentique et ainsi revêtu de toutes les formes légales d’un contrat, pour lui donner toute sa signification et sa portée aux yeux du peuple, renouveler le pacte conclu à Tolbiac et aux fonts baptismaux de Reims, l’alliance du Christ et de la France :

« Gentil Roi, il me plairait avant de descendre dans le cercueil, d’avoir votre palais et votre Royaume.

– Oh ! Jeanne, répond Charles VII, mon palais et mon Royaume sont à toi.

– Notaire, écrivez, dit la Pucelle inspirée : Le 21 juin à 4 heures du soir, l’an de Jésus-Christ 1429, le roi Charles VII donne son royaume à Jeanne…. Écrivez encore : Jeanne donne à son tour la France à Jésus-Christ !

–Nos Seigneurs, dit-elle soudainement d’une voix forte, à présent c’est Jésus-Christ qui parle : MOI, SEIGNEUR ÉTERNEL JE LA DONNE AU ROI CHARLES ! »\*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\* P. Théotime de Saint-Just : La Royauté Sociale de N.S.J.C., d’après le Cardinal Pie, p. 17.

[Réponse](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/?replytocom=19095#respond)

1. Chouandecoeur dit :

[9 décembre 2018 à 21 :22](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/#comment-19097)

Cher Hervé,

Comme beaucoup, dont moi-même, vous vous référez au livre de Théotime de Saint-Just : La Royauté Sociale de NSJC d’après le cardinal Pie.Fort bien.  
Cet auteur va jusqu’à donner quantième, mois, année et même heure… Sauf qu’il ne donne pas les sources de ses précisions  
**DONC, son témoignage NE VAUT RIEN !**

Bien à vous,

Chouandecoeur

[Réponse](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/?replytocom=19097#respond)

1. [*Hervé J. VOLTO*](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/) dit :

[10 décembre 2018 à 09:37](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/#comment-19105)

Le ms. 3757 du Vatican, lui, possède LE TEXTE ORIGINAL du procès-verbal de la Triple Donation de Sainte Jeanne d’Arc : le texte est en latin…

Dans son ouvrage LA VRAIE JEANNE D’ARC, 6 volumes, ay Tome I : LA PUCELLE DEVANT L’EGLISE DE SON TEMPS, Paris, Gaume, 1890, page 59, le Père Ayroles cite la Triple Donation, la traduisant en Français.

[Réponse](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/?replytocom=19105#respond)

* + Brigitte dit :

[10 décembre 2018 à 11 :08](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/#comment-19110)

Cher Monsieur,

Voici peut-être une pierre apportée à l’édifice par l’excellent site <http://www.stejeannedarc.net/>

« M. Léopold Delisle, a publié en octobre 1885 dans la Bibliothèque de l’école des chartes la traduction d’un manuscrit de la bibliothèque du Vatican. Le savant et patriotique directeur de la Bibliothèque nationale s’est hâté d’en faire jouir tous les amis de la libératrice. »

<http://www.stejeannedarc.net/chroniques/brevarium_historiale.php>

Avec mes sentiments très cordiaux.

[Réponse](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/?replytocom=19110#respond)

* + - Colombe dit :

[10 décembre 2018 à 13 :27](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/#comment-19127)

Oui, ce site est très intéressant et connu des « Amis de Jeanne » nous pouvons y lire dans la bibliothèque numérique différents ouvrages, c’est là que j’ai pu lire le P. Ayroles.

L’abbé Coubé dans son livre « Jeanne et la France » de 1910 cite également celui qui a découvert le « Brevarium historiale » dans les archives du Vatican en 1885. (Page 139)

Merci, Madame, de l’intérêt que vous portez à cette recherche.  
Colombe.

1. Chouandecoeur dit :

[10 décembre 2018 à 13 :23](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/#comment-19126)

A Brigitte,

Mes très vifs remerciements pour ces deux liens que vous nous communiquez, et en particulier le second qui fait apparaître en première lecture (dite TGV) beaucoup d’informations précises qu’il va falloir analyser avec un grand soin, car l’impression que j’en ai est que l’évocation de la Triple Donation est un rajout plus tardif (peut-être 1474) au document original du Brevarium Historiale. Cette précision peut nous être fortement utile.

Bien à vous,

Chouandecoeur

[Réponse](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/?replytocom=19126#respond)

1. Remy Louis-Hubert dit :

[11 décembre 2018 à 14 :37](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/#comment-19138)

A Chouandecoeur,

DONC, son témoignage NE VAUT RIEN ! dites-vous.

Non cher ami.

Le P. Théotime n’a pas pu inventer ce détail très précis et qui correspond tellement à la réalité du 21 juin. Lire nos commentaires dans La Vraie Mission de St J. d’Arc.

Malheureusement il ne donne pas sa source !

Mais **ce témoignage** ne vaut pas RIEN. Il est un témoignage fort utile.

Certes **tant que nous n’avons pas trouvé sa source il n’est pas suffisant mais ce témoignage EST.**

Il faut encore travailler.

Je signale que nous avons fouillé toutes les archives des capucins, celles de Paris, celles de Rome. Si quelqu’un a d’autres idées…

[Réponse](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/?replytocom=19138#respond)

1. Chouandecoeur dit :

[12 décembre 2018 à 00 :27](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/#comment-19144)

Grand merci Louis-Hubert de votre commentaire.

Bon, c’est vrai, je corrige :

Le témoignage de Théotime est incertain comme je le disais dans l’article « Vers un Conservatoire de la Triple Donation » :

Ceux qui seront considérés comme incertains par manque de preuves documentaires ; comme ceux en provenance de témoignages se recoupant plus ou moins, de légendes locales ou plus étendues, ou bien de rumeurs. Ces renseignements incertains seront particulièrement utiles dans le processus de recherche de la vérité. Au cours de ce cheminement, ils seront éventuellement catalogués comme « vraisemblables » ou bien « douteux ».

Cependant, une fois qu’on a parlé du document de Théotime de Saint Just, on le considère inclus une fois pour toute dans le Conservatoire comme une pièce du puzzle. Elle pourra être réactivée dans le cas où une information, un texte ou une citation QUI NE S’Y RÉFÈRE PAS, pourrait permettre de la conforter.

Il va de soi que toute thèse partant de ce que je vais appeler à partir de maintenant « l’hypothèse Théotime », et sans preuve documentaire supplémentaire, n’apporte rien de nouveau.

Au sujet de l’hypothèse Théotime, non seulement la date et l’heure indiquées n’apparaissent pas dans le Brevarium Historiale, mais l’évocation du cercueil (« Gentil roi, il me plairait avant de descendre dans le cercueil, d’avoir votre palais et votre royaume…), n’y est pas non plus.

Ce qui est le plus curieux chez Théotime, c’est qu’il n’apporte aucune information sur le lieu de l’événement. On pourrait supposer qu’il ait été lui-même en possession du document écrit ou qu’il l’ait vu quelque part, mais cela semble improbable car il aurait alors pris bien soin de préciser le lieu où s’est déroulé la Triple Donation, et il semble encore plus improbable que les secrétaires royaux aient manqué à ce détail évidemment indispensable dans tout acte juridique et officiel.

C’est pour cela, Louis-Hubert, que je ne vous suis pas dans votre méthode de recherche.

Vous me dites :

« Le P. Théotime n’a pas pu inventer ce détail très précis et qui correspond tellement à la réalité du 21 juin. Lire nos commentaires dans La Vraie Mission de St J. d’Arc.

Malheureusement il ne donne pas sa source ! »

Eh oui, et c’est bien ça le hic dans tout votre raisonnement.

J’admets comme vous qu’il ne l’a pas « inventé » car je crois que ce n’était pas le genre d’homme à faire cela.

Cependant, comment pouvez-vous parler de « ce détail très précis qui correspond tellement à la réalité du 21 juin » en vous basant sur une information non documentée.

Quelle est d’ailleurs cette réalité du 21 juin ? Le fait que Jeanne soit avec le roi à Fleury -sur-Loire (Saint-Benoît-sur-Loire) ? Même la plaque dans le monastère ne précise pas la date (seulement « à la fin de juin 1429 »), et de plus cet arrêt à Saint-Benoît est controversé (elle y aurait stationné le 22).

Finalement vous prenez pour acquise et vraie « l’hypothèse Théotime » uniquement parce qu’il est un homme savant, honnête et qu’il n’a pas pu inventer ; vous consultez la chronologie des déplacements de Jeanne et du roi (vers Reims), et de là vous concluez comme vraie que la Triple Donation a eu lieu à Saint-Benoît puisque le 21 juin. Ensuite, par retour, vous justifiez la véracité du 21 juin comme jour de la Donation puisque Jeanne se trouvait ce jour-là avec le roi dans la place où vous dites qu’elle eut lieu…

Avec toute mon amitié et sans vouloir vous froisser, permettez-moi de vous dire que c’est un peu osé et que cela frise le sophisme.

En conclusion, on ne peut rien dire d’autre que la date du 21 juin et le lieu de Saint-Benoît-sur-Loire pour l’événement Triple Donation, sont totalement incertains et pour le moment infondés.

Comprenez bien : nous sommes dans une enquête policière pour retrouver l’objet « preuve juridique de la royauté de NSJC sur la France », dans le but de le montrer à tous les Français et DE L’ENCHASSER dans un reliquaire d’or comme certains l’ont recommandé. Dans une telle enquête on doit repérer les fausses pistes avérées… et elles doivent être nombreuses !

Comme vous le dites vous-même : Il faut encore travailler.

Très amicalement,

Chouandecoeur

[Réponse](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/?replytocom=19144#respond)

1. Remy Louis-Hubert dit :

[13 décembre 2018 à 17 :27](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/#comment-19171)

Cher Chouandecoeur,

Quand lirez-vous mon livre sur la vraie mission de Jeanne ? note 26, page 29 :

26 – Au Centre Jehanne d’Arc à Orléans, nous avons trouvé dans la brochure intitulée Souvenirs de la béatification de la vénérable Jehanne d’Arc (Orléans, Bureau des Annales religieuses, 1909), un état récapitulatif complet de la vie de Jehanne jour par jour, travail fait pour le procès de canonisation.

A la page 53, il est bien précisé :

– 18 juin. Au lever du soleil, elle s’éloigne de Beaugency, passant par Baccon, pour marcher aux Anglais. Elle les rencontre entre Coinces et Lignerolles, près Patay, leur livre bataille, les bat et les fait poursuivre jusqu’à Janville. Elle revient à Patay, où elle coucha.

– 19 juin. Après avoir dîné à Patay, elle regagne Orléans, où elle est reçue, avec grande joie, par les « gens d’Église, bourgeois et commun du peuple ». « La rivière de Loyre était nettoyée ».

– 20 juin. Jehanne quitte Orléans, pour se rendre, par la rive gauche, au château de Sully, où le Roi Charles VII était l’hôte inerte, effacé de son favori, le sire de La Trémoille, un de ces politiques qui contrecarrèrent les intentions de la Pucelle. Elle serait alors passée par Saint-Jean-le-Blanc, Sandillon, Darvoy, Jargeau, Tigy, Neuvy-en-Sullias et Saint Germain-lès-Sully.

– 21 juin. Elle accompagne le Roi à Saint-Benoît-sur-Loire où, profitant de l’absence du néfaste favori, elle supplie, en pleurant, Charles VII de ne pas hésiter davantage à marcher vers la ville du sacre.

– 22 juin. Elle est, avec lui, à Châteauneuf-sur-Loire, où, dans un Conseil, l’indolent monarque se décide, enfin, à suivre les conseils de Jehanne, en marchant sur Reims, pour y être sacré.

27 – Nous avions été encouragés dans nos recherches par Régine Pernoud qui nous reçut longuement et nous fit part de ses découvertes dans le fonds Ottoboni (futur pape Alexandre VIII), à la Bibliothèque vaticane. La reine Christine de Suède (1626-1689) avait acheté à un bibliophile orléanais, la bibliothèque de l’abbaye de Fleury-sur-Loire (aujourd’hui Saint-Benoît-sur-Loire), une des plus importantes bibliothèques d’Europe à cette époque, pillée par les Huguenots et qui finit par aboutir au Vatican par différents intermédiaires.

Je connais bien sûr la plaque de Saint-Benoît très vague, mais 29 juin = fin juin.

De plus, toujours dans mon livre p.30 je cite :

Gaston du Fresne de Beaucourps, dans son admirable Histoire de Charles VII 29, tome 2, page 223, dit lui aussi que Jehanne était à Saint-Benoît-sur-Loire, le 21 juin 1429.

[Réponse](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/?replytocom=19171#respond)

* + MA Guillermont dit :

[14 décembre 2018 à 10 :57](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/#comment-19183)

Bonjour Monsieur

Je suis parfaitement consciente de l’immense travail de recherche que vous, votre épouse et autres tierces personnes, avez effectué et qui a interféré et interfère encore à mon sens pour partie considérable de votre vie, qui ne s’achèvera que par la résolution de l’énigme qui occupe la place …

C’est assez extraordinaire …

Je prie de tout mon cœur que Dieu vous accorde la primauté du succès !

[Réponse](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/?replytocom=19183#respond)

1. Remy Louis-Hubert dit :

[13 décembre 2018 à 18 :08](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/#comment-19172)

Je viens de raccrocher avec le conservateur du Logis Royal de Loches.

Il m’a bien confirmé l’entrevue de Jeanne et Charles VII les 3 & 5 juin, mais elle ne concerne que le sacre à Reims, comme la plaque apposée le prouve. Tous les renseignements peuvent être lus p. 1102 du Dictionnaire encyclopédique de Jeanne d’Arc par Ambrogi et Le Tourneau.

Le conservateur m’a bien confirmé qu’il n’y avait pas été question de la Triple Donation.

Ma méthode :

1. Véracité du fait : Les preuves. Nombreuses maintenant. Lire mon second livre sur La triple Donation.

2. Date : une seule. Sans référence, mais logique suite aux événements

3. Lieu : où était Jeanne à cette date ?

4. Autres pistes : Loches et Chinon. Impossibilités et sans preuve.

[Réponse](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/?replytocom=19172#respond)

1. Colombe dit :

[14 décembre 2018 à 09 :10](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/#comment-19182)

A tous,

La recherche demande du temps et de la patience.

Ce Conservatoire de la Triple Donation, ouvert par Chouandecoeur est une très bonne initiative, car il a pour but de faire un relevé d’auteurs mentionnant cet acte, c’est un travail fort utile car chacun le raconte souvent différemment et le situe en différents lieux. Le but évidemment recherché est le parchemin.

N’oublions pas que la lettre de Jeanne d’Arc aux habitants de Riom, écrite en novembre 1429, ne fut découverte qu’en 1844 parmi les papiers de l’hôtel de ville, par le président à la cour royale.de cette ville.

Voilà plusieurs années, en lisant, j’avais découvert qu’un sanctuaire possédait une relique de la Vierge Marie, ce sanctuaire contacté répondit qu’il n’en avait pas. J’ai adressé une copie du document qui représentait le reliquaire et l’histoire de la réception de la relique. Ce dernier était bien en leur possession, et personne ne savait qu’à l’intérieur se trouvait cette précieuse relique. (un morceau du Voile de la Vierge de Chartres).

La Croix du bûcher de Jeanne d’Arc a été retrouvé récemment.

Trois exemples parmi d’autres qui nous montrent, que villes, archives ou sanctuaires ne savent pas toujours les trésors qu’ils possèdent.

[Réponse](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/?replytocom=19182#respond)

* 1. MA Guillermont dit :

[14 décembre 2018 à 11 :29](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/#comment-19184)

Bonjour Colombe, grâce à votre enseignement nous prenons plaisir à résoudre cette énigme.

Nous tenterons TOUS de résoudre brillamment cette énigme !

A mon tour de vous conter une jolie trouvaille ; je partis un jour au Grand-Séminaire du Puy en Velay aux pieds de Notre Dame de France pour m’y recueillir le temps d’une belle halte, au moment de Pâques …

Après avoir entendu la Messe des Pèlerins, la Providence nous donna, à moi et une mémé présente, la grâce d’entendre le Père David nous servir de guide pour une visite historique de la Cathédrale … extraordinaires, passionnants instants d’immersion dans le temps et dans l’histoire de ce lieu sacré !

J’appris incidemment par ce prêtre inconnu et docte l’incroyable consécration angélique du Sanctuaire il nous rapporta la présence de 2 cierges de cire attestant du Miracle, présents dans la sacristie nous indiquant l’endroit précis, leur forme et leur particularité … !

J’oubliais ce signe pourtant insolite et repris 2 jours plus tard le chemin du retour…

Puis vint le Jubilé de l’année 2016 où j’avais pris disposition d’une réservation sur 7 jours, un an avant suivant les bons conseils de l’hôtesse d’accueil. C’est alors que je me souvins, je partis voir la personne responsable de la sacristie, fort surprise et qui malgré tout son dévouement et sa demande auprès des autorités ecclésiales n’en connaissaient pas l’existence …

Suivant les précieux indices donnés par le Père David, je m’approchais et indiquant à l’agent un endroit précis lui en demandait l’ouverture ; un sac tissu en velours sombre reposait au coin de la cette longue base vitrée en le déroulant apparut sous nos yeux ébahis 2 cierges longs, à la cire vieillie, couleur ocre foncé presque verte …

En grandes unions de prières Colombe

[Réponse](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/?replytocom=19184#respond)

* + 1. *C*olombe dit :

[14 décembre 2018 à 13 :13](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/#comment-19190)

A MA Guillermont

Oui, nous devons TOUS unir nos efforts pour trouver ce parchemin.

Au Jubilé de 2005 au Puy-en-Velay, nous avons été très attristés de voir que ces deux flambeaux venus du Ciel n’étaient pas mis en évidence ainsi que le soulier de la Vierge apporté par saint Martial, qui ramena de nombreuses reliques de Marie et les déposa dans différents sanctuaires. Pour la « Pierre des Fièvres », il fallait vraiment en connaître l’histoire, aucune indication.

Aussi, en 2016, agréable surprise des étiquettes au Puy mentionnant flambeaux et soulier.

Aussi, aidons M Remy à trouver ce parchemin, la Providence existe, ayons confiance.

1. Chouandecoeur dit :

[14 décembre 2018 à 21 :44](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/#comment-19200)

Cher LHR,

Notre regretté Charles Barbanès (CRIL17) rappelait toujours que « lire c’est relire », et souvent citait les vers de Boileau : « Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage, Polissez-le sans cesse et le repolissez. »

C’est très juste !

J’ai bien lu vos deux livres sur le sujet (le gros et le petit), mais je vais les relire pour les lire bien.

Mais d’abord, avec tout ce que vous me confirmez, et de vos informations et références, et de votre méthode, je peux donc en déduire que votre thèse, que je vais appeler à partir de maintenant « la Thèse LHR », est la prolongation de la « Thèse Théotime ».

. Cette dernière est exprimée sous forme d’affirmation pure et simple SANS référence documentaire, donc incertaine, sur le quantième et l’heure de la Donation, sans aucun nom de lieu, avec en plus ce détail, inédit dans le Brevarium Historiale, sur la formulation de Jeanne « […] avant de descendre dans le cercueil […] ».

. La vôtre part de l’hypothèse Théotime : 21 juin 1429 date de la Donation, prise comme axiome, et vous en déterminez le lieu de l’événement en consultant la liste des étapes de Jeanne et du roi autour et à cette date.

Dont acte !

Il faudra donc refaire une instruction par des investigations de ce côté-là, puisque je crois que vous les avez déjà menées, et pourquoi pas revoir les moines, demander à consulter leurs archives ou celles qui auraient été déplacées dans un autre lieu en vue centralisation et de conservation.

Bien à vous,

Chouandecoeur

[Réponse](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/?replytocom=19200#respond)

1. Remy Louis-Hubert dit :

[15 décembre 2018 à 11 :58](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/#comment-19206)

La bibliothèque de Saint-Benoit-sur-Loire était la plus importante de toute l’Europe avant le saccage des Huguenots. Elle fut rachetée par la Reine Christine de Suède qui l’a revendue au Vatican ; Régine Pernoud ayant travaillé sur ce fond au Vatican, nous l’avons rencontrée. Elle fut passionnée par nos recherches ne connaissant pas cette histoire mais nous dit n’avoir rien vu sur ce sujet. Donc peut-être une recherche à refaire. J’ai toujours ma carte de lecteur des Archives secrètes du Vatican, ayant travaillé quinze jours sur l’original du procès de canonisation, mais suit trop vieux pour repartir à Rome.

Du temps de Jeanne le père abbé de Saint-Benoit-sur-Loire était le frère de Regnault de Chartres.

Le monde est tout petit.

J’ai fait une communication de nos recherches devant tous les moines, ils ont cherché dans leurs archives, sans succès. Peut-être reprendre cette recherche.

D’autre part, ayant visité à Rome la maison mère des dominicains j’ai rapporté les travaux du RP Dondaine, qui parle de l’auteur qui a rajouté le supplément relatif à la triple donation. Il s’agit du Père Dupuy devenu évêque de Cahors. Il raconte comment le Père Dupuy a tout su par les dominicains de Poitiers.

Lire tout ce chapitre dans mon dernier livre, Dossier sur la Triple Donation, éditions ACRF, 230 pages, 18€ + port 5€, 50 Avenue des Caillols, 13012 Marseille

[Réponse](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/?replytocom=19206#respond)

1. Chouandecoeur dit :

[16 décembre 2018 à 12 :00](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/#comment-19220)

Trouvé dans le Pèlerin n° 2251 du 16 mai 1920 – jour même de la canonisation de Jeanne d’Arc :

La scène de Loches.

Cette idée centrale de sa [Jeanne d’Arc] mission et de sa vie est merveilleusement traduite en acte par la scène de Loches, que notre artiste M. Damblans a si bien rendu dans la page du milieu [de la revue Le Pèlerin – Voir la gravure en couleur en tout début d’article].

C’était peu après la délivrance d’Orléans.

« Vers les derniers jours de mai 1429, Jeanne est reçue au logis royal de Loches comme l’ange sauveur de la patrie. Le roi et la cour étaient encore sous l’impression de ce grand miracle, et l’occasion était favorable pour Jeanne de faire au roi une requête qui lui tenait à cœur : de donner son royaume au Roi du ciel. Nous l’avons vu, c’est de la part du Roi du ciel qu’elle est venue, qu’elle a chassé les Anglais, qu’elle a délivré Orléans : c’est sur le front du divin Maître qu’elle veut placer la couronne de France, le sceptre de saint Louis, avant de le faire placer bientôt sur le front de son roi à Reims. Quel que soit le respect qu’elle lui porte, il ne vient qu’en second. Cette vérité, elle la développa longuement dans ses entretiens particuliers au roi ; c’est à Loches, croit-on, et peu avant cette scène, qu’elle lui fit entrevoir cette couronne merveilleuse apportée par le ciel, toute d’or fin, et dont la richesse ne pouvait s’évaluer et qui devait être déposée dans le trésor de Charles VII s’il demeurait fidèle aux enseignements divins. Illustre symbole du gouvernement de la France, royal diadème qui tout d’abord était destiné à ceindre le chef royal de Notre-Seigneur Jésus-Christ, avant de reposer sur la tête du nouveau monarque à Reims.

Un jour donc, raconte le Brevarium historiale, la Pucelle demanda au roi de lui faire un présent. La requête fut agréée. Elle le pria alors de lui offrir en propre le royaume de France. Le prince, étonné, après quelques hésitations, le lui accorda cependant, et la jeune fille l’accepta. Elle voulut même que l’acte en fût solennellement dressé et lu par les quatre secrétaires du roi. La Charte rédigée et récitée à haute voix, le monarque resta un peu ébahi, lorsque la jeune fille, le montrant, dit à l’assistance : « Voilà le plus pauvre chevalier de son royaume. »

Et après un peu de temps, en présence des mêmes notaires, disposant en maîtresse du royaume, elle le remit entre les mains du Tout-Puissant. Puis, au bout de quelques moments, agissant au nom de Dieu, elle investit le roi Charles du royaume de France, et de tout cela, elle voulut qu’un acte solennel fût dressé par écrit. »

Remarque :

Nous avons donc actuellement 4 thèses en présence :

. La thèse Théotime (sans nom de lieu),

. La thèse St-Benoît, thèse précédemment définie LHR, mais que nous appelons maintenant du nom du lieu supposé où elle aurait eu lieu,

. La thèse Loches.

. La thèse Chinon, dont nous n’avons pas parlé encore par manque de références.

Pour le moment ces 4 thèses n’ont de sûr que l’évocation de l’événement « Triple Donation », et encore avec des variantes de détail entre elles, et avec celle du Brevarium Historiale.

Chouandecoeur

[Réponse](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/?replytocom=19220#respond)

1. Chouandecoeur dit :

[16 décembre 2018 à 19 :29](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/#comment-19226)

Une autre référence à Loches :

C’est dans le livre « Jeanne d’Arc 1429-1431 – L’Itinéraire d’une sainte – Scènes d’histoire – Notes et éclaircissement », de l’auteur Eugène Roupain.

Editeur : Ets Casterman Editeurs pontificaux – Tournai (Belgique) / Paris 66, rue Bonaparte / 1912.

Vous pouvez lire ce livre sur internet grâce à l’Université d’Ottawa. Vous arrivez sur la page de garde par le lien :

<https://archive.org/details/jeannedarc14291400roup/page/n5>

La partie 2 du livre, intitulée Scènes d’histoire, est écrite sous forme de pièce de théâtre en 3 actes avec Prologue, retraçant les diverses étapes de Jeanne.

Pages 125 et 126, au début de l’Acte 2 (La Libératrice avril-juillet 1429), on peut y lire l’introduction suivante :

« La donation du royaume, scène IV, se fit à Loches, avant l’expédition de la Loire. – Après la délivrance d’Orléans (27 avril-8 mai 1429), eut lieu la campagne de la Loire, marquée par les combats de Jargeau, 11 juin ; de Meung, 15 juin ; de Beaugency, et par la victoire de Patay, 18 juin. – Le 21 juin, Jeanne se rendit, en personne, à Sully, où La Trémoille retenait le Roi captif dans ses plaisirs. C’est là qu’elle sollicita vainement le retour en grâce de Richemont ; le Roi pardonna au Connétable, mais refusa de l’admettre au sacre […] »

Ensuite, scène IV, aux pages 141, 142 et 143, la donation y est effectivement relatée sous forme de dialogue des divers personnages.

Chouandecoeur

[Réponse](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/?replytocom=19226#respond)

1. Chouandecoeur dit :

[29 décembre 2018 à 12 :06](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/#comment-19733)

Une référence à la basilique de Saint-Denis :

Toujours en recherche de témoignages et de documents évoquant la Triple Donation, en voici un qui donne un lieu où elle aurait « peut-être » pu être réalisée : en la basilique de saint Denis, après le sacre de Charles VII.

On trouve cette information dans le livre « L’âme de Jeanne d’Arc » de l’abbé Coubé, chanoine honoraire d’Orléans et de Cambrai (1910), aux pages 181 à 184.

Je cite :

« […] C’est dans la basilique de saint Denys qu’elle rend un suprême hommage à ce glorieux patron. »

Et l’auteur continue à la page suivante par ce chapitre intitulé : Jeanne, reine de France

« Ce fut peut-être à cette époque qu’eut lieu la scène la plus étonnante, la plus curieuse de la vie de la Pucelle, celle qui met le plus en relief son idée sur la royauté du Christ et la vice-royauté de Charles VII.

Elle savait que Jésus était roi de France par droit de naissance et de conquête. Elle voulut qu’il le fût aussi par droit d’élection, c’est-à-dire qu’il fût librement reconnu roi par le prince et par la nation. Or elle eut l’idée de provoquer ou plutôt de rendre elle-même cet hommage au Sauveur de la manière la plus originale.

Elle avait plus d’une fois, et dès sa première entrevue à Chinon, demandé à Charles de faire l’hommage-lige de sa couronne au Christ, d’abdiquer sa royauté en faveur de ce roi suprême pour la recevoir de nouveau et la tenir de lui, comme un vassal la tient de son suzerain. Le duc d’Alençon et Eberhard de Windeeken nous attestent le fait.

Mais le clerc du Pape Martin V, chroniqueur contemporain, nous donne à cet égard les plus curieux détails.

« Un jour Jeanne demande au roi de lui faire un présent. La prière est agréée. Elle le prie alors de lui donner son royaume. Charles hésite, mais reconnaissant des services de la Pucelle, subjugué par son accent, lié par sa propre promesse, il lui accorde verbalement ce qu’elle désire. Mais Jeanne exige qu’un acte officiel soit dressé et signé par quatre notaires royaux. Cela fait, et voyant le roi très embarrassé de ce qui venait de se passer, elle dit en souriant et en le montrant à toute l’assistance : « Voilà le plus pauvre chevalier de France. »

Mais bientôt après, elle dit aux secrétaires : « Ecrivez : Jeanne donne le royaume à Jésus-Christ. » Puis après une nouvelle pause :

« Ecrivez encore : Jésus-Christ rend le royaume à Charles. »

Charles respira ! Il avait compris et nous comprenons, n’est-ce pas, le symbolisme de cette scène. Il est clair et magnifique. Juridiquement et en vertu d’un acte authentique, Charles abdique et cesse d’être roi ; par le fait même, Jeanne devient, comme le dit le vieux chroniqueur, *donataria regni Franciae*, donataire et titulaire du royaume de France, c’est-à-dire REINE DE FRANCE. Reine de France, elle ne le fut qu’un instant, mais combien il nous est doux de penser que la petite paysanne de Domrémy a porté pendant cet instant ce titre illustré par sainte Clotilde, sainte Radegonde, sainte Bathilde, Blanche de Castille. Petite reine de France, notre sœur, nous te saluons avec respect. Petite reine de France, plus illustre pour nous que les princesses de sang, nous baisons tes mains virginales, tes mains libératrices.

Gardons-nous bien de voir dans cette scène un jeu ou un caprice de cette enfant gâtée de la victoire, encore moins un signe de vanité et d’ambition.

Elle a voulu matérialiser, dans un brillant symbole, sa grande idée chrétienne : être reine de France, afin de pouvoir offrir la France au Christ avec plus d’autorité. Et, en effet, cette couronne qu’elle a portée une minute, elle s’en dépouille ; tendrement elle la pose sur le front de Jésus. Mais Jésus ne pouvant gouverner directement son royaume de la terre, la rend au descendant de saint Louis. »

Remarque 1 :

L’abbé Coubé écrit son libre en 1910 ; il est donc antérieur de 13 années au livre de Théotime de Saint Just qui, je le rappelle, fait référence pour beaucoup d’auteurs qui suivront.

Remarque 2 :

Comme beaucoup d’auteurs l’abbé Coubé cite le texte du Brevarium Historiale en référence unique de la Triple donation.

Il est à noter qu’il le rapporte scrupuleusement et sans « retouches » comme hélas Théotime qui rajoute le passage sur le cercueil : « Gentil roi, il me plairait avant de descendre dans le cercueil, d’avoir votre palais et votre royaume. »

Question : Où a-t-il trouvé ce détail ?

Remarque 3 :

Le corollaire de la remarque 1 est que Théotime de Saint-Just a dû lire le livre de l’abbé Coubé. Et il l’a bien lu puisqu’il y fait référence dans sa note déjà mentionnée (page 10 de son livre « La Royauté sociale de Notre-Seigneur Jésus-Christ d’après le Cardinal Pie » où il évoque la triple Donation.

Comment se fait-il donc qu’il ne cite pas, dans sa propre évocation de l’événement, même sous réserve à cause du « peut-être » de l’abbé Coubé, le lieu de Saint-Denis et la période [après le sacre], alors qu’il nous assène sans preuve documentaire la date du 21 juin… mais sans lieu ?

Remarque 4 :

Même sous réserve du « peut-être », la basilique de Saint-Denis est un lieu pour la Triple Donation que l’on ne rencontre pas fréquemment, ni le fait qu’elle aurait eu lieu APRES le sacre de Charles VII.

Il y a un autre auteur qui évoque cette époque d’après le sacre, mais je l’ajouterai au conservatoire une autre fois.

Chouandecoeur

[Réponse](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/?replytocom=19733#respond)

1. Chouandecoeur dit :

[29 décembre 2018 à 12 :19](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/#comment-19737)

Précision oubliée :

« L’Âme de Jeanne d’Arc », par l’abbé Coubé – Editions Lethielleux – Paris 1910.

Chouandecoeur

[Réponse](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/?replytocom=19737#respond)

1. Chouandecoeur dit :

[30 décembre 2018 à 10 :10](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/#comment-19817)

Grâce encore à l’abbé Coubé, voici un complément sur le Brevarium Historiale et la Triple Donation

Dans « L’Âme de la France » de l’abbé Coubé, Editions Lethielleux – Paris 1910, aux pages 138-139

« L’Italie avait été profondément émue de la vie miraculeuse de la jeune fille. Un clerc français, attaché à la cour du pape Martin V et auteur d’un Breviarum Historiale a raconté la vive émotion dont il fut le témoin dans la péninsule. Son récit, composé du vivant de Jeanne dans l’intervalle qui sépare la délivrance d’Orléans (8 mai) et le sacre de Charles VII (17 juillet 1429), a été retrouvé en 1885 dans les archives du Vatican, par le comte Hugo Balsami (très important, jamais cité).

 » Le pape Léon XIII fut très frappé de voir surgir ce témoignage au moment même où la France demandait la béatification de son enfant, et cette découverte ne fut pas sans influence sur le succès de la cause. Monseigneur Caprara, l’avocat du diable, déclarait qu’il souhaitait vivement être battu dans les attaques contre Jeanne, auxquelles l’obligeait sa fonction. Quant au cardinal Parocchi, il disait : « je donnerais volontiers mon sang pour la canonisation de Jeanne d’Arc ».

Remarque :

Ce passage est très important, car nous savons qui a retrouvé le passage sur le Brevarium Historiale, et nous avons la remarque de Léon XIII.

Demandons donc au pape Léon XIII son aide, et gardons la certitude, grâce à son intercession, de retrouver le parchemin avant 2020, pour le centenaire de la canonisation de notre Jeanne.

Chouandecoeur

[Réponse](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/2018/12/09/pierre-maire-apporte-un-nouvel-eclairage-sur-la-triple-donation-qui-a-du-prendre-place-a-loches/?replytocom=19817#respond)

[La Charte de Fontevrault](https://chartedefontevraultprovidentialisme.wordpress.com/)

[Propulsé par WordPress.com.](https://wordpress.com/?ref=footer_blog)